

VICE RECTORAT DE MAYOTTE**DPE****MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE****PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2014****BAREME APPLICABLE A MAYOTTE**

Les vœux exprimés peuvent être valorisés différemment et se voir assortis ou non de certains éléments de barème ou de certaines bonifications de points, selon leur nature (précis ou géographiques) ou selon les catégories d'établissement sollicités (collèges, lycées,, tous types au sein d'une zone).

Pour chaque cas, la compatibilité entre l'élément de barème et le type de vœu formulé est précisée.

Abréviations : **ETA** établissement **COM** commune **GEO** groupe de communes

O l'élément de barème s'applique à ce type de vœu.

N l'élément de barème ne s'applique pas à ce type de vœu.

ELEMENTS DE BAREME	TYPES DE VŒU		
	ETA	COM	GEO
<u>ELEMENTS COMMUNS</u>			
ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON) - classe normale : 7 points par échelon acquis au 31.08.13 par promotion ou au 01.09.13 par classement initial ou reclassement - hors classe : 49 points + 7 points par échelon - classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maximum 98 points) - 21 points forfaitaires pour les candidats classés aux 1 ^{er} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} échelon	O	O	O
ANCIENNETE DANS LE POSTE au 31.08.2014 - 10 points par année dans le poste actuel en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire - 25 points supplémentaires par tranche de quatre années d'ancienneté dans le poste - les stagiaires en situation bénéficient d'une année forfaitaire d'ancienneté - les personnels en poste à Mayotte bénéficient de six années forfaitaires supplémentaires - les enseignants affectés sur le groupe de commune « NORD MAYOTTE » bénéficient de 100 points à compter de 3 années d'ancienneté poste.	O	O	O

<u>SITUATION FAMILIALE OU CIVILE AU 01.09.13</u>			
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS (n'exerçant pas dans le même groupe de commune) <ul style="list-style-type: none"> - 200,2 points forfaitaires - 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2014 <i>la situation justifiant le rapprochement doit être effective au 1^{er} septembre 2013</i>	N	O	O
MUTATION SIMULTANEE <ul style="list-style-type: none"> - 80 points, entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents 	N	O	O
RAPPROCHEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT <ul style="list-style-type: none"> - 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2014 et vivant au domicile de l'agent. Dans le cadre d'une garde conjointe ou alternée et afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, les vœux formulés doivent avoir pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants. - Les personnes isolées peuvent se prévaloir des mêmes dispositions. 	N	O	O

<u>SITUATION INDIVIDUELLE</u>			
STAGIAIRES – LAUREATS DE CONCOURS <ul style="list-style-type: none"> - 50 points à leur demande et sur le premier vœu (quel qu'en soit le type) aux stagiaires CUM - Ancienneté de 4 ans (40 points + bonification de 25 points) pour les stagiaires de Mayotte 	O	O	O
AFFECTATION SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE A LA RENTREE 2014 <ul style="list-style-type: none"> - agent titulaire dont le poste est supprimé : 1500 points - poste fermé et transféré suite à ouverture d'établissement : 1500 points 	N	O	O
AFFECTATION EN SURNOMBRE A LA RENTREE 2013 <ul style="list-style-type: none"> - 500 points par an 	O	O	O
PROFESSEURS AGREGES <ul style="list-style-type: none"> - 150 points de majoration pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (uniquement pour les disciplines enseignées en lycée et en collège) 	même ETA	même COM	même GEO
REINTEGRATION APRES CONGE PARENTAL <ul style="list-style-type: none"> - 1500 points sur le dernier poste occupé si celui-ci est demandé en vœu 1 	O	N	N
SITUATION MEDICALE <p>La bonification attribuée pour les situations médicales ne sera accordée que sur le vœu 1</p>	même ETA et ETA ouvert	N	N
PROLONGATION DE SEJOUR APRES 2 OU 4 ANS A MAYOTTE <p>Bonification de 999 points sur vœu unique : établissement d'affectation 2013-2014</p>	O vœu 1	O vœu 1	O vœu 1
	N	O vœu 1	O vœu 1
	O	N	N

**FICHE DIALOGUE / VERIFICATION BAREME
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2014**

A remplir et à retourner avec la confirmation de demande de mutation

NOM Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Discipline :

ELEMENTS DE BAREME	MODE DE CALCUL	Proposé par la DPE <small>(ne remplir que les rubriques contestées)</small>	Selon vous ? <small>(points)</small>	Pourquoi ? <small>(observations éventuelles sur courrier annexe)</small>
Echelon au 31.08.13 ou reclassement au 01.09.13	<ul style="list-style-type: none"> • classe normale : 7 points par échelon • hors classe : 49 points + 7 points par échelon • cl. exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maxi 98 points) • 21 points pour les candidats aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} échelon 			
Ancienneté dans le poste au 31.08.2014	<ul style="list-style-type: none"> • 10 points par an (+ 25 points par tranche de 4 ans) • stagiaire en situation = 10 points • bonification de six années pour les personnels en poste actuellement à Mayotte et cumulable avec l'ancienneté effective • stabilité sur « Nord Mayotte » : 3 ans = 100 points 			
Rapprochement de conjoints	<ul style="list-style-type: none"> • 200,2 points • 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2014 			
Mutation simultanée	<ul style="list-style-type: none"> • 80 points entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant un enfant reconnu par les deux parents 			
Rapprochement Résidence Enfant	<ul style="list-style-type: none"> • 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2013 et vivant au domicile de l'agent 			
Stagiaires lauréats de concours	<ul style="list-style-type: none"> • IUFM : 50 points sur demande et sur 1^{er} vœu dans les 3 ans (valable 1 seule fois) 			
Mesure de carte scolaire (et transfert de poste)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 points sur tous les vœux 			
Professeurs agrégés	<ul style="list-style-type: none"> • 150 points pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (disciplines enseignées en lycée et en collège) 			
surnombre	<ul style="list-style-type: none"> • 500 points par an sur la discipline de recrutement 			
Enseignants en 3 ^{ème} ou 5 ^{ème} année	<ul style="list-style-type: none"> • 999 points sur vœu unique établissement d'affectation 2013-2014 			

Mutations 2014

PERSONNEL ENSEIGNANT CALENDRIER INDICATIF DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE

du 17 mars au 6 avril 2014

saisie des demandes de mutation sur SIAM (sur Internet)

7-8 avril 2014

édition et envoi aux établissements des confirmations de demande de mutation.

9 avril 2014 / 27 avril 2014

Entretien avec les Chefs d'établissement pour les postes REP/ REP+

9 avril 2014 / 17 avril 2014 pour la métropole

date limite de retour impérative des confirmations de demandes de mutation signées
et accompagnées des pièces justificatives

du 14 mai au 18 mai 2014

affichage des barèmes et consultation des demandes sur SIAM

21 mai 2014

groupes de travail sur les barèmes et les vœux

4 juin 2014

réunion des CAPL

5-6-7 juin 2014

édition des arrêtés d'affectation intra-académique et envoi aux destinataires

18 juin 2014

Réunion du groupe de travail de révision d'affectation sur postes vacants

POSTES PARTAGES (compléments de service)

(liste non exhaustive susceptible d'être modifiée)

Etablissement donneur	Discipline	Quotité en heure	Etablissement receveur
Collège de Sada	Lettres modernes	9	Lycée de Kahani (9h)
Collège de Chiconi	Arabe	12	Collège de Sada (6h)
Lycée du Nord	Arabe	12	Collège de M'Tzamboro (6h)
Collège de Boueni M'Titi	Arabe	9	Collège de Zena M'Déré (9h)
Collège de Koungou	Arabe	12	Collège de Kawéni (6h)
Collège de Doujani	Arabe	6	Collège de M'Gombani (6h)+ Collège de Passamainty (6h)
Collège de M'Gombani	Technologie	9	Collège de Doujani (9h)
Lycée de Petite Terre	SVT	11	Collège de Zena M'Dere (7h)
Lycée professionnel de Bandrélé	EPS	11	Collège de Bandrélé (9h)
Lycée professionnel de Bandrélé	EPS	10	Collège de Bandrélé (10h)
Lycée de Kahani	SII.ING.ME	15,5	Lycée du Nord (2,5h)
Collège de Bandrélé	Biotechnologie	11	Lycée professionnel de Bandrélé (7h)
LPO de Mamoudzou	Arts plastiques	9	Collège de Kawéni (9h)
LPO de Mamoudzou	Musique	9	Collège de Kawéni (9h)

**CODES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
DU SECOND DEGRE DE MAYOTTE**

CODE	NATURE	NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE
976 0229 V	LPO	PETITE TERRE	PAMANDZI
976 0127 J	LPO	MAMOUDZOU	MAMOUDZOU
976 0182 U	LPO	SADA	SADA
9760316 P	LPO	CHIRONGUI	CHIRONGUI
976 0270 P	LPO	du NORD	ACOUA
976 0220 K	LPO	DZOUMOGNE	BANDRABOUA
976 0338N	LPO	DEMBENI	DEMBENI
976 0125 G	LP	KAHANI	OUANGANI
976 0296 T	SEP	SEP LPO CHIRONGUI	CHIRONGUI
976 0163 Y	LP	KAWENI	MAMOUDZOU
976 0363R	LP	BANDRELE	BANDRELE
976 0283 D	SEP	SEP du LPO de PETITE TERRE	PAMANDZI
976 0272 S	SEP	SEP du LPO de SADA	SADA
976 0273 T	SEP	SEP du LPO du NORD	ACOUA
976 0179 R	CLG	BANDRELE	BANDRELE
976 0119 A	CLG	CHICONI	CHICONI
976 0245 M	CLG	DEMBENI	DEMBENI
976 0009 F	CLG	DOUJANI	MAMOUDZOU
976 0094 Y	CLG	DZOUMOGNE	BANDRABOUA
976 0166 B	CLG	KANI KELI	KANI KELI
976 0162 X	CLG	KAWENI 1	MAMOUDZOU
976 0314M	CLG	KAWENI 2	MAMOUDZOU
976 0244 L	CLG	KOUNGOU	KOUNGOU
976 0008 E	CLG	LABATTOIR	DZAOUDZI
976 0219 J	CLG	M'GOMBANI	MAMOUDZOU
976 0167 C	CLG	M'TSANGAMOUJI	M'TSANGAMOUJI
976 0230 W	CLG	M'TSAMBORO	M'TSAMBORO
976 0183 V	CLG	PAMANDZI	PAMANDZI
976 0308 F	CLG	PASSAMAINTI	MAMOUDZOU
976 0180 S	CLG	SADA	SADA
976 0274U	CLG	TSINGONI	TSINGONI
976 0042 S	CLG	TSIMKOURA	CHIRONGUI
976 0364S	SEGPA	SEGPA CLG PAMANDZI	PAMANDZI
976 0362P	SEGPA	SEGPA CLG SADA	SADA
976 0360M	SEGPA	SEGPA CLG KANI KELI	KANI KELI
976 0359L	SEGPA	SEGPA CLG KOUNGOU	KOUNGOU
976 0361N	SEGPA	SEGPA CLG MTSANGAMOUJI	MTSANGAMOUJI
976 0349A	SEGPA	SEGPA CLG LABATTOIR	DZAOUDZI
976 0332G	SEGPA	SEGPA CLG DEMBENI	DEMBENI
976 0348Z	SEGPA	SEGPA CLG DOUJANI	MAMOUDZOU
976 0334J	SEGPA	SEGPA CLG DZOUMOGNE	BANDRABOUA
976 0331F	SEGPA	SEGPA CLG KAWENI	MAMOUDZOU
976 0350B	SEGPA	SEGPA CLG MTSAMBORO	MTSAMBORO
976 0333H	SEGPA	SEGPA CLG TSINGONI	TSINGONI

**CODES DES COMMUNES DE MAYOTTE
POUR LA PHASE INTRA ACADEMIQUE DU M.N.G.D. 2014**

CODE COMMUNE	COMMUNE	NATURE	NOM
976 601	ACOUA	LPO	du NORD
		SEP	SEP du LPO du NORD
976 602	BANDRABOUA	LPO	DZOUMOGNE
		CLG	DZOUMOGNE
976 603	BANDRELE	CLG - LP	BANDRELE
976 605	CHICONI	CLG	CHICONI
976 606	CHIRONGUI	LPO	CHIRONGUI
		LP	CHIRONGUI
		CLG	TSIMKOURA
976 607	DEMBENI	CLG	DEMBENI
		LPO	DEMBENI
		CUFR	DEMBENI
976 608	DZAOUDZI	CLG	LABATTOIR
976 609	KANI KELI	CLG	KANI KELI
976 610	KOUNGOU	CLG	KOUNGOU
976 611	MAMOUDZOU	LPO	MAMOUDZOU
		LP	KAWENI
		CLG	K2
		CLG	DOUJANI
		CLG	KAWENI
		CLG	M'GOMBANI
		CLG	PASSAMAINTY
976 612	M'TSAMBORO	CLG	M'TSAMBORO
976 613	M'TSANGAMOUI	CLG	M'TSANGAMOUI
976 614	OUANGANI	LP	KAHANI
976 615	PAMANDZI	LPO	PETITE TERRE
		SEP	SEP du LPO de PETITE TERRE
		CLG	PAMANDZI
976 616	SADA	LPO	SADA
		SEP	SEP du LPO de SADA
		CLG	SADA
976 617	TSINGONI	CLG	TSINGONI

**CODES DES GROUPES DE COMMUNES DE MAYOTTE
POUR LA PHASE INTRA ACADEMIQUE DU M.N.G.D. 2014**

CODE	GROUPE	COMMUNE	NATURE	NOM
976 951	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	MAMOUDZOU	LPO	MAMOUDZOU
			CLG	K2
			LP	KAWENI
			CLG	DOUJANI
			CLG	KAWENI
			CLG	M'GOMBANI
		CLG	PASSAMAINTI	
		KOUNGOU	CLG	KOUNGOU
976 952	PETITE TERRE	DZAOUDZI	CLG	LABATTOIR
		PAMANDZI	LPO	PETITE TERRE
			SEP	SEP du LPO de PETITE TERRE
			CLG	PAMANDZI
976 953	NORD MAYOTTE	ACOUA	LPO	du NORD
			SEP	SEP du LPO du NORD
		BANDRABOUA	LPO	DZOUMOGNE
			CLG	DZOUMOGNE
		M'TSANGAMOUJI	CLG	M'TSANGAMOUJI
		M'TSAMBORO	CLG	M'TSAMBORO
976 954	CENTRE MAYOTTE	SADA	LPO	SADA
			SEP	SEP du LPO de SADA
			CLG	SADA
		OUANGANI	LP	KAHANI
		CHICONI	CLG	CHICONI
		DEMBENI	CLG	DEMBENI
			LPO	DEMBENI
			IFM	DEMBENI
TSINGONI	CLG	TSINGONI		
976 955	SUD MAYOTTE	CHIRONGUI	LPO	CHIRONGUI
		CHIRONGUI	LP	CHIRONGUI
		BANDRELE	CLG - LP	BANDRELE
		KANI KELI	CLG	KANI KELI
		CHIRONGUI	CLG	TSIMKOURA

PHASE INTRA-ACADEMIQUE DU MOUVEMENT 2014**ORDRE D'EXAMEN DES VŒUX LORS DE LA PROCEDURE D'EXTENSION**

La procédure d'extension des vœux concerne les personnels qui doivent impérativement recevoir une affectation lors du mouvement intra-académique. Elle est déclenchée lorsque aucun vœu formulé ne peut être satisfait. Le tableau ci-dessous décrit l'ordre dans lequel sont successivement examinés les groupes de communes, à partir du groupe de commune correspondant au premier vœu exprimé.

La lecture se fait en colonne à partir du premier groupe de communes cité.

PETITE TERRE	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	NORD MAYOTTE	CENTRE MAYOTTE	SUD MAYOTTE
MAMOUDZOU ET ENVIRONS	PETITE TERRE	CENTRE MAYOTTE	NORD MAYOTTE	CENTRE MAYOTTE
CENTRE MAYOTTE	CENTRE MAYOTTE	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	SUD MAYOTTE	NORD MAYOTTE
NORD MAYOTTE	NORD MAYOTTE	SUD MAYOTTE	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	MAMOUDZOU ET ENVIRONS
SUD MAYOTTE	SUD MAYOTTE	PETITE TERRE	PETITE TERRE	PETITE TERRE

phase intra-académique du MNGD 2014

CANDIDATURE A UNE AFFECTATION SUR POSTE ECLAIR – REP+

CANDIDATURE AU POSTE DE : _____

NOM – Prénom :

date naissance : ! ____ ! ! ____ ! ! ____ !

corps/grade :

discipline :

note pédagogique : ! ____ ! , ! ____ !

date inspection : ! ____ ! ! ____ ! ! ____ !

note administrative : ! ____ ! , ! ____ !

adresse personnelle :

téléphone personnel : fixe :

portable :

adresse électronique : ! _____ !

établissement d'affectation actuel :

fonctions exercées actuellement :

ETUDES / TITRES / DIPLOMES (liste – joindre obligatoirement la copie du diplôme le plus élevé)

AVIS CIRCONSTANCIE DU CHEF D'ETABLISSEMENT ACTUEL

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Signature et cachet

AVIS CIRCONSTANCIE DU CHEF D'ETABLISSEMENT ECLAIR -REP+

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Signature et cachet

AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION D'EXAMEN

Rang :

OBSERVATION DE LA CAPL

Rang :

DECISION DU VICE-RECTEUR

Rang :